



Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)
Sabine Muster-Brüschweiler
Monbijoustrasse 31
3011 Berne
Tél.: 031 370 17 70 (secrétariat)
E-mail: sabine.brueschweiler@sub-fee.ch

FONDS POUR PROJETS SCOLAIRES EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

AIDE-MEMOIRE

1. Le Fonds pour projets scolaire en éducation à l'environnement

La Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement (FEE), par son soutien aux projets scolaires, veut faciliter l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les écoles. L'objectif prioritaire du Fonds consiste à encourager la prise de conscience et la responsabilisation des élèves face à l'avenir de la planète et de notre société. Par ce biais le Fonds contribue à intégrer l'éducation à l'environnement comme un pilier central de l'éducation générale de demain.

Les projets soumis sont examinés trois fois par an par les collaborateurs de la FEE. Ceux-ci décident d'un éventuel soutien financier en tenant compte d'une répartition équitable des projets sur l'ensemble de la Suisse. Les décisions prises sont irrévocables et l'octroi d'un soutien ne constitue en aucun cas un droit.

2. Conditions d'admission

Contenu du projet

- Le projet intègre un des nombreux **domaines d'intervention thématiques** qui prévalent aujourd'hui en matière d'environnement : air, alimentation, biodiversité, bruit, climat, déchets, eau, énergie, éco-consommation, faune et flore, forêt, gestion des ressources, mobilité, nature, patrimoine paysage, pollution, pratiques agricoles, pratiques traditionnelles, risques majeurs, sol, etc.

Porteur du projet

- Le projet émane d'un établissement scolaire ou d'une classe du niveau **préscolaire, primaire ou secondaire I**.
- Le projet émane d'un établissement scolaire ou d'une classe du **domaine public ou privé** (y compris les écoles spécialisées).
- Le Fonds n'entre pas en matière pour le soutien de projets émanant d'institutions du domaine **extra-scolaire** (ONG, associations de jeunesse, etc.) ou d'institutions d'accueil oeuvrant en dehors du temps scolaire (garderies d'enfants, etc.).

Montant maximal accordé par projet

- La somme maximale octroyée par projet de classe est de **CHF 2'000.-**. Les projets de grande envergure (régionaux, cantonaux, projet d'établissement, etc.) peuvent faire l'objet d'un soutien plus important et sont soumis à une décision particulière.
- Le soutien financier ne peut dépasser la moitié du coût total du projet.
- Le double subventionnement d'un projet est impossible.

Type de soutien accordé

- Le Fonds apporte **principalement** son soutien financier aux deux champs d'activités suivants : **accompagnement pédagogique, location et achat de matériel**.
- Ne sont pas soutenus financièrement : les projets à but lucratif, les projets de recherche, les dépenses d'infrastructures non liés au développement du projet, les projets à l'étranger, les frais de transport et d'hébergement.

Dépôt de la demande de soutien

- La demande de soutien doit être présentée **avant la phase de réalisation** du projet et au plus tard durant sa phase conceptuelle.

Critères de sélection

- La décision d'octroi d'un soutien est de la responsabilité du Fonds et est basé sur des **critères de sélection** soigneusement élaborés.
- L'octroi d'un soutien financier ne constitue en aucun cas un droit.

La faisabilité et l'évaluation du projet

- Le porteur du projet s'engage à assurer la réalisation du projet.
- Le porteur du projet s'engage à fournir un rapport d'évaluation à la fin du projet.

Le respect de la proportionnalité cantonale et institutionnelle

- Le Fonds veille à une répartition – géographique et institutionnelle - équitable des projets sur l'ensemble de la Suisse

3. Dépôt de la demande

La demande de soutien peut-être déposée en français, en allemand ou en italien. Le projet doit être présenté de manière claire et structurée. La demande d'aide doit être accompagnée des documents suivants :

- Formulaire de demande d'aide pré-imprimé ;
- Budget détaillé du projet ;
- Descriptif du projet (annexé si nécessaire)

Pour l'instant et jusqu'à nouvel avis, les demandes de soutien peuvent être déposées en tout temps. Les prises de décision s'effectuent dans un délai d'environ un mois après réception de la demande.

Nous vous rappelons qu'il est possible de déposer des demandes de soutien pour des projets plus importants (projets d'établissement, communaux, régionaux, etc.). Dans ce cas-là, n'hésitez pas à **prendre contact avec nous** pour discuter des conditions particulières inhérentes à ce type de projet.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Pour la Suisse allemande

Stiftung Umweltbildung Schweiz (SUB)
Hansruedi Gilgen
Monbijoustrasse 31
3011 Bern
E-Mail: hansruedi.gilgen@sub-fee.ch
Telefon: Sekretariat 031 370 17 70

Pour la Suisse romande et italienne

Fondation Suisse d'Education pour
l'Environnement (FEE)
Sabine Muster-Brüschweiler
Monbijoustrasse 31
3011 Berne
E-mail: sabine.brueschweiler@sub-fee.ch
Téléphone: 031 370 17 70 (secrétariat)